

Troyes, le 28 NOV. 2019

**Monsieur le Président de la Commission  
Communale d'Aménagement Foncier de  
Courteron**

Hotel du Département  
2 rue Pierre Labonde  
BP 394  
10026 Troyes cedex

Affaire suivie par : Julien CAIRONI - Tel. : 03 25 42 50 97

julien.caironi@aube.fr

Nos réf. : PPE/JC/2019-167 - 252

P.J :

**Objet :** Plan Départemental des Itinéraires Pédestres et de Randonnée (PDIPR) –  
Aménagement foncier de la commune de Courteron

Monsieur le Président,

Vous avez transmis au Département de l'Aube un dossier relatif au projet d'aménagement foncier de la commune de Courteron.

Dans ce dossier, figurent les propositions d'aménagement de ce secteur avec les anciens chemins appelés à disparaître et les nouveaux que vous proposez.

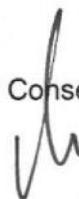
Vous avez souhaité faire analyser ce projet au regard des dispositions du PDIPR.

Après analyse de mes services, je vous informe que ce projet n'appelle pas de remarque de ma part. J'ai bien noté les chemins inscrits au PDIPR amenés à disparaître, et je donne un avis favorable aux itinéraires de substitution que vous proposez.

Les services du Département restent à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire que vous souhaiteriez obtenir.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président du Conseil départemental,



Philippe PICHERY